

# *Payzac INFOS*

## *Bulletin Municipal*

### *JUIN 2020*

#### **Le mot du maire**

Nous venons de vivre une période qui, certainement, restera dans toutes nos mémoires ; période qui n'est pas encore terminée aujourd'hui, ne l'oublions pas. La pandémie mondiale, qui a occasionné un confinement généralisé, a bouleversé nos vies pendant de nombreuses semaines. Heureusement, à Payzac, nous n'avons pas été trop impactés par la maladie et chacun a pu continuer de vivre sans désagrément majeur. Espérons que le plus dur de la contagion soit derrière nous, désormais. Cependant, restons prudents, notamment les plus anciens d'entre nous, en conservant, pour le temps nécessaire, la pratique des "gestes barrières" et la "distanciation physique": il n'est pas exclu qu'une "deuxième vague" advienne dans les prochains mois. Nous le savons déjà, l'été 2020 ne pourra pas être aussi insouciant que les étés précédents.

C'est dans ce contexte, si particulier, que l'équipe municipale, élue le 15 mars, a été installée le 26 mai. Et nous savons déjà que le mandat qui commence va être marqué par des difficultés supplémentaires au vu de la récession économique qui s'annonce.

Pour se garder d'un pessimisme stérile, j'invite mes concitoyens à envisager le proche avenir avec lucidité : des changements profonds, dans notre manière d'habiter la planète, sont à promouvoir, mais, ne devons-nous pas les préparer dans la confiance ? C'est dans cet état d'esprit et avec détermination que la nouvelle équipe s'est mise à l'ouvrage au service du bien commun.

François Coulange

#### **Un conseil municipal renouvelé**

C'est une équipe renouvelée qui est désormais en place, en continuité du précédent mandat. Il faut remercier, en particulier, Serge Lutaud et Daniel Boissier qui, même s'ils ont décidé de "passer la main", ont accepté de poursuivre dans les prochains mois la supervision de plusieurs dossiers techniques qui n'ont pu être achevés, notamment à cause du confinement.

Les coordonnées des membres du Conseil Municipal peuvent être consultées en 4° page de ce bulletin. Aussi, tout un chacun peut s'adresser, en cas de besoin, au conseiller municipal de son quartier.

## **Ecole**

L'école, fermée à la mi-mars pendant le confinement, a réouvert, le 12 mai pour les élèves dont les parents en ont fait le choix, soit un tiers de l'effectif normal. Le protocole sanitaire strict édité par le ministère de l'Education a été appliqué de manière adaptée. Les enfants qui sont restés à la maison ont bénéficié d'un suivi "en distanciel" exercé par leur instituteur respectif.

A compter du 22 juin, le Président de la République ayant décidé que tous les enfants soient scolarisés, la grande majorité des élèves a donc repris le chemin de l'école, en étant soumis à un protocole sanitaire allégé.

Il faut souhaiter qu'à la rentrée de septembre tous les élèves pourront reprendre leur scolarité aussi normalement que possible.

## **Adressage**

Rappel : suite à la mise en place du nouvel adressage, une attestation justifiant du nouvel intitulé de votre adresse peut vous être envoyée par courrier électronique ou par courrier postal. Il faut contacter par téléphone ou par mail le secrétariat pour ce faire (plutôt le mardi ou le vendredi, si possible).

## **Toit de l'ancienne école**

Le bâtiment de l'ancienne école, situé quartier "Sous l'église", a besoin que son toit retrouve une nouvelle jeunesse. Rappelons que trois appartements sont loués par la mairie dans cet immeuble. Les travaux devraient commencer au mois de septembre prochain. C'est l'entreprise Deschanel qui a été retenue pour ce marché d'un montant de 38 000€.

## **Manifestations estivales**

Les manifestations festives prévues pour cet été ont dû être annulées les unes après les autres à cause de l'état d'urgence sanitaire. Plusieurs seront reportées en 2021, notamment "La Guinguette" de l'Association Chien Fou, ainsi que les concerts organisés par le Comité d'Animation ou l'Association de la Route des Eglises Romanes du Bassin de l'Ardèche. Il est possible que de petits événements puissent être organisés en dernière heure si la réglementation en vigueur le permet.

## **Marché**

Le marché, qui a lieu près de la cave coopérative pendant les mois d'été, doit se dérouler en conformité avec la réglementation édictée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Aussi pour éviter les attroupements de spectateurs ou de badauds, il n'y aura ni buvette, ni animations musicales. Les étals devront respecter la distanciation physique de rigueur ; un sens unique avec entrée et sortie sera instauré.

Mais si la réglementation devait se desserrer dans les prochaines semaines, le marché pourrait retrouver rapidement l'aimable convivialité qui fait habituellement son charme.

## **Commerce multi-services**

Rappelons que nos futurs commerçants sont désormais propriétaires de l'immeuble anciennement Dugas, sis au quartier du Mazert. A cause du confinement, les gros travaux d'aménagement qu'ils ont prévus sur ce bâtiment démarrent avec retard, mais leur projet

n'est pas remis en cause. Ils pensent que le commerce pourra ouvrir d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

### **Locaux scolaires**

Il était prévu que les travaux de construction des locaux scolaires complémentaires, (un préau, des sanitaires extérieurs, une salle d'activité et l'aménagement de la cour de récréation), soient réalisés au cours de l'année 2020. La crise sanitaire nous oblige à repousser ce chantier à l'année prochaine. Cependant, le permis de construire est d'ores et déjà accordé en conformité avec les préconisations des services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Architecte des Bâtiments de France.

### **Assainissement collectif**

Les travaux, qui doivent permettre de relier les habitations du quartier du Mazert à la station d'épuration, quartier du Girbon, ont commencé fin février, puis ont été arrêtés pendant le confinement pour reprendre fin mai. Ces travaux sont effectués sous l'égide du Syndicat Intercommunal de Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC), en lien avec la mairie.

Rappelons que la station d'épuration du quartier des Salles doit être réhabilitée. Ce chantier sera réalisé avec la même maîtrise d'ouvrage et devraient démarrer avant la fin de l'année.

### **Travaux sur la RD 207**

Outre les travaux d'assainissement collectif, la route départementale est également concernée entre le carrefour du Mazert et Brès par les travaux de pose des fourreaux pour la fibre optique, pour le compte du syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique).

Le service départemental des routes a également prévu la réfection de la chaussée en amont et en aval du carrefour du Mazert jusqu'à Brès. Ce chantier doit se dérouler au mois de juillet.

Les usagers de cette portion de la RD 207 doivent faire preuve de patience en ce début d'été, même si les différentes entreprises concernées essaient de ne pas trop les pénaliser.

### **Déchetteries**

Rappelons que jusqu'à nouvel ordre les déchetteries ne sont accessibles que sur rendez-vous.

*Par ailleurs, n'oublions pas les bons gestes face au coronavirus : les mouchoirs, masques, gants et lingettes doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24h. Passé ce délai, il doit être jeté dans la poubelle grise et en aucun cas dans la poubelle jaune.*

### **Nuisances sonores**

Merci de veiller à respecter la tranquillité de son voisinage en respectant les horaires réglementaires!!!

## COORDONNÉES du CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE - 20 place Fernand Délichère 07230 PAYZAC / Tel 04.75.39.47.46 / Mail : [mairiepayzac@orange.fr](mailto:mairiepayzac@orange.fr)

Secrétaires : **Françoise CHARENSOL – Françoise REY**

**Heures d'ouverture du secrétariat :**

**Lundi 8h30/11h45**

**Mardi 8h/11h45 - 13h30/16h30**

**Mercredi 8h30/11h45**

**Vendredi 8h/11h45 - 13h30/16h30**

FONCTION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
Conseiller	<b>ADAM</b>	<b>Gilles</b>	476 route de Brès 07230 PAYZAC	04.75.36.44.42 06.86.61.70.85	alambic07@sfr.fr
Conseiller	<b>AUBERT</b>	<b>Julien</b>	1945 route de Brès 07230 PAYZAC	06.42.38.21.44	aubert.julien315@orange.fr
Maire Conseiller Communautaire	<b>COULANGE</b>	<b>François</b>	216 chemin sous l'église 07230 PAYZAC	04.75.39.48.38 06.83.10.23.96	coulange.francois@orange.fr
2° adjoint Conseiller Communautaire	<b>DUCLOUX</b>	<b>Sébastien</b>	681 route de Brès 07230 PAYZAC	04.75.39.68.18 06.04.16.83.53	sebastien.ducloux@laposte.net
4°adjoint	<b>EL BAZAZI</b>	<b>Omar</b>	326 route de Lablachère 07230 PAYZAC	06.60.82.93.93	omar.elbazazi@hotmail.fr
Conseillère	<b>ESPERANDIEU née SCHORDERET</b>	<b>Anne</b>	485 chemin du Vivier 07230 PAYZAC	06.73.73.66.64	anne.espe@sfr.fr
Conseillère	<b>FURIC née TINEZ</b>	<b>Brigitte</b>	204 chemin des Plantades 07230 PAYZAC	04.75.36.27.99 06.60.53.41.10	fu-bri07@hotmail.com
Conseillère	<b>GAIO née EINIG</b>	<b>Christine</b>	3 imp. des Chaussiers 07230 PAYZAC	06.73.12.52.23	christine_gaio@hotmail.com
Conseillère	<b>GRANCIER née PRADEILLES</b>	<b>Charlotte</b>	63 imp. de Chazalet 07230 PAYZAC	04.75.39.47.54	
1°adjointe	<b>LEYRIS née PEILLEX</b>	<b>Françoise</b>	1300 route de Lablachère 07230 PAYZAC	04.75.39.90.72 06.09.30.04.15	francoise.peillex@orange.fr
Conseillère	<b>MATHON née TROUILLAS</b>	<b>Elodie</b>	54 rue du Barsac 07230 PAYZAC	06.30.70.14.08	lolo07200@hotmail.fr
3°adjointe	<b>MOUTET Née AUDIBERT</b>	<b>Nathalie</b>	407 chemin des Blachettes 07230 PAYZAC	06.79.08.30.37	christian-moutet@orange.fr
Conseiller	<b>PEILLEX</b>	<b>Jean-François</b>	814 chemin de Chazalet 07230 PAYZAC	04.75.39.18.80 06.76.70.44.86	jf.peillex@orange.fr
Conseiller	<b>ROCHE</b>	<b>Julien</b>	79 chemin du Plantier 07230 PAYZAC	06.37.50.59.93	julien.roche@hotmail.fr
Conseiller	<b>ROGIER</b>	<b>Olivier</b>	35 impasse de Palestrage 07230 PAYZAC	04.75.39.01.89	oligier@sfr.fr

**Les personnes qui souhaitent recevoir des infos communiquées par la municipalité peuvent transmettre leur adresse mail au secrétariat de mairie.**